

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 15 juillet 2024

# Lancement d'une campagne nationale de contrôles du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre dans les espaces protégés

Les congés d'été sont propices à la fréquentation des espaces naturels. C'est pourquoi l'Office français de la biodiversité (OFB) lance une opération nationale visant à prévenir et contrôler les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les territoires soumis à réglementation particulière.



L'objectif de cette opération est de faire prendre conscience aux usagers de la nature des enjeux écologiques qui ont justifié la création des espaces protégés et des règles qui en encadrent la fréquentation. La majorité des atteintes à l'eau et à la nature étant commises par négligence ou par mégarde, l'OFB souhaite organiser cette opération nationale à des fins de pédagogie et de sensibilisation.

La fréquentation des espaces naturels répond à un besoin grandissant de nos sociétés de se rapprocher de la nature. Il est donc important de faire prendre conscience de la nécessité de la préserver. Dans certaines conditions, cette fréquentation peut aussi contribuer à dégrader les espèces, les habitats et les paysages ou générer des conflits d'usage.

Sur le terrain, des contrôles seront réalisés par l'ensemble des services départementaux (SD) de l'OFB, sous l'autorité des préfets. Un travail avec les procureurs de la République permettra de préciser les suites envisagées dans le cas où des comportements relevés à l'occasion d'un contrôle seraient constitutifs d'une infraction.

A l'issue de cette opération, qui se déroulera **du 15 juillet au dimanche 1er septembre 2024**, un bilan sera réalisé et rendu public. Les services de l'OFB restent mobilisés tout le reste de l'année pour faire respecter les réglementations environnementales dans tous les milieux naturels.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature, publiée en janvier 2024. Elle répond également à un besoin exprimé par de nombreux élus locaux, gestionnaires d'espaces naturels et usagers de la nature.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

## Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)